

CONSEIL MUNICIPAL DE LALOUVESC DU 16 août 2021 - Compte-rendu -

Ordre du jour

1. COMMISSION FINANCES
 - a. Décisions budgétaires modificatives
 - b. Marché public pour l'eau et l'assainissement

2. COMMISSION GESTION
 - a. Contrat de Sylvie Deygas
 - b. Taxe de raccordement aux réseaux d'assainissement
 - c. Taxe foncière sur les propriétés bâties, construction nouvelle à usage d'habitation
 - d. Vente de terrain

3. COMITÉ VIE LOCALE
 - a. Adressage

4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT
 - a. Information sur le jeu monument

5. DIVERS
 - a. Colombarium
 - b. Chasse-neige
 - c. Travaux Enedis en prévision de la démolition de l'hôtel Beauséjour
 - d. Départ de Gladys Durieux

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20 heures 01mn)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÜN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY

Julien BESSET (absent pouvoir donné à François Besset)

Michel BOBER

Aline DELHOMME (absente excusée)

Jacky VERGER (absent excusé)

Secrétaire de séance : Dominique Balaÿ

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 6 personnes + 1 pouvoir (7 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 17-08-2021) : pas de remarque.

Séance

Ouverture de la séance à 20h05

Ajouts à l'ordre du jour :

1.b. Marché public pour l'eau et l'assainissement

4.a. Information sur le jeu monument

1. COMMISSION FINANCES

a. Décisions budgétaires modificatives

A la demande de la trésorerie, plusieurs décisions modificatives sont nécessaires. Celles-ci n'ont aucune incidence sur les finances de la Commune, ni en ajout, ni en retrait. Il s'agit d'opérations techniques déplaçant une somme d'une ligne à une autre. Ces décisions concernent les postes initiaux ci-dessous.

Investissement

DEPENSES

| <i>Budget</i> | <i>Réalisé</i> | <i>Solde</i> |
|---------------------|-------------------|---------------------|
| 130 028,33 | 0,00 | 130 028,33 |
| 33 365,44 | 26 854,95 | 6 510,49 |
| 59 879,39 | 16 960,98 | 89 922,78 |
| 1 521 800,76 | 117 124,63 | 1 357 671,82 |
| 1 745 073,98 | 160 940,56 | 1 584 133,42 |

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) de 106 883.76 € se composent des opérations

| | | |
|-----|--|-----------|
| 190 | acquisition installations d'hébergements | 54 879,39 |
| 192 | acquisition matériel informatique | 5 000,00 |

Les immobilisations en cours (chapitre 23) de 1 474 796.45 € se composent des opérations

| | | |
|-----|---|-------------------|
| 119 | reprise adduction réseau | 163 480,13 |
| 178 | Eclairage public (2ème tranche) | 14 796,03 |
| 179 | Mur de soutènement cimetière | 47 004,37 |
| 180 | Hôtel beau séjour + aménagement paysager | 175 000,00 |
| 181 | adressage et signalétique des rues | 13 762,00 |
| 182 | Finalisation travaux agence postale | 7 732,82 |
| 183 | finalisation travaux mairie bibliothèque | 46 853,34 |
| 184 | Finalisation mur de soutènement | 6 557,01 |
| 185 | réaménagement camping | 25 000,32 |
| 186 | Conduite projetée | 150 000,00 |
| 187 | Schéma directeur réseau | 72 814,80 |
| 188 | Jeu monument | 150 000,00 |
| 189 | viabilisation eco lotissement | 270 000,00 |
| 190 | acquisition installations d'hébergements | 54 879,39 |
| 191 | aménagement local communal | 3 800,00 |
| 192 | acquisition matériel informatique | 5 000,00 |
| | RÉSEAU EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT | 375 000,00 |

Les modifications demandées concernent les éléments suivant :

1. les opérations 179, 181, 183, 185 et 191 initialement affectées au chapitre 23 sont à affecter au chapitre 21 immobilisations et non plus en immobilisations en cours ;
2. un ajustement concernant l'opération n°178 éclairage public (2^{ème} tranche), le montant initial de 14 796.03 € doit être augmenté de 4 116.94 € pour le porter à 18 912.97 € ; cette augmentation est conjointe à la diminution du budget affecté à l'opération n°188 jeu monument pour le même montant soit 4 116.94 € pour le porter à 145 883.06 € au lieu de 150 000.00€

3. la signature du marché concernant les travaux à engager sur les réseaux eau potable et assainissement budgétés dans le chapitre 23 à 375 000 €. L'opération portant le n° 193 travaux sur réseau eau et assainissement est créée pour ce montant.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve à l'unanimité la série de décisions modificatives demandées par la Trésorerie listée ci-dessus.

b. Marché public pour l'eau et l'assainissement

Les dépenses pour l'ensemble des travaux à effectuer en assainissement et en eau potable a été évalué à 525.000 € HT dont 375.000 € pour le seul assainissement. Des dossiers de subventions ont été déposés pour l'ensemble des projets, selon les éléments, à l'agence de l'eau, au département et à la DETR pour un équivalent de ces 80%. Ces demandes sont en cours d'instruction.

Un avis de marché public a été lancé avec l'aide de la société Naldéo divisé en quatre tranches, une tranche ferme et trois optionnelles, suivant les résultats de l'inventaire réalisé pour le schéma directeur. Suite à l'ouverture des plis, la société Faurie Christian TP a été retenue pour un montant de 449.475,49 € HT.

La tranche ferme correspond à un montant de 170.871,64 €. Celle-ci concerne des travaux sur le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement Chante Ocel et sur le réseau d'eau de la Croix du St Pierre. Les travaux pourraient commencer en septembre, ils sont toutefois soumis à l'accord des financeurs potentiels.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : A l'unanimité Conseil approuve la sélection selon la formule adaptée de la société susnommée et autorise le Maire à envoyer ce résultat aux financeurs et à signer le marché après avoir reçu l'accord des financeurs.

2. COMMISSION GESTION

a. Contrat de Sylvie Deygas

Suite à l'évolution des emplois des employés municipaux, le poste actuel de Sylvie Deygas est constitué de deux temps partiels, l'un de 20h/semaine, l'autre de 5h/semaine. Pendant l'été, le développement du travail au camping dû à l'afflux des estivants l'amène à accumuler les heures supplémentaires de façon déséquilibrée. Il paraît plus logique de lui proposer un contrat à temps plein avec une flexibilité sur l'année dans la limite de la réglementation. Le poste comprend l'entretien des locaux municipaux et le service du camping et des gîtes et celui de l'agence postale.

Cette modification a été discutée avec l'intéressée et acceptée.

L'ouverture du nouveau poste a été déposée pour approbation au Comité technique paritaire. L'approbation a été reçue début juillet.

Deux délibérations sont nécessaires : l'une pour ouvrir un nouveau poste à plein temps, l'autre pour supprimer les deux postes à temps partiels devenus sans objet.

Délibération 1 : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil valide à l'unanimité l'ouverture à temps plein d'un poste pour l'entretien des locaux municipaux et le service du camping et des gîtes et celui de l'agence postale.

Délibération 2 : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil valide à l'unanimité la suppression de deux postes à temps partiel actuellement occupés par Sylvie Deygas.

b. Taxe de raccordement aux réseaux d'assainissement

Un certain nombre de résidences ont la possibilité d'être raccordées au réseau d'assainissement sans que les travaux de raccordement à la charge du propriétaire n'aient été effectués. Celles-ci se classe en deux catégories :

- celles dont le propriétaire a déjà reçu un courrier de la mairie lui demandant d'effectuer ces travaux. Celles-ci recevront une facture d'assainissement conformément à la réglementation en vigueur ;
- celles pour lesquelles un courrier n'a pas été encore envoyé. Ce courrier sera prochainement envoyé et les propriétaires disposeront de deux années pour réaliser les travaux.

Un inventaire précis de ces deux catégories va être réalisé au cours du mois de septembre afin que les factures correspondantes puissent être envoyées aux propriétaires concernés dès cet exercice budgétaire.

c. Taxe foncière sur les propriétés bâties, construction nouvelle à usage d'habitation

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La Commune peut limiter cette exonération si elle le souhaite. Dans tous les cas, elle doit prendre régulièrement une délibération pour informer le service des impôts de son choix. Après discussion, il est apparu souhaitable de maintenir cette exonération.

Délibération 2 : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil souhaite à l'unanimité maintenir l'exonération de la taxe foncière pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

d. Vente terrain

Au cours du précédent Conseil, il a été soumise la demande d'un habitant pour l'achat à la Commune une parcelle pour élargir et consolider son terrain. La parcelle actuellement en friche est située en bordure de l'espace où se trouve l'étang du Grand Lieu. Le Conseil avait souhaité instruire ce dossier avant de prendre sa décision.

Après examen du cadastre et des photos du lieu, il a été constaté que le terrain concerné de 200 m² environ le long du ruisseau ne valorisait pas l'espace vert attenant et que son entretien par un tiers ne pouvait qu'être bénéfique pour tous. Néanmoins, avant toute vente, il est nécessaire de faire réaliser un document d'arpentage et un bornage pour créer une nouvelle parcelle. Ce travail doit être réalisé au frais de l'acheteur potentiel.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à faire faire un bornage pour la création d'une nouvelle parcelle le long du ruisseau du Grand Lieu, sous réserve que celui-ci soit réalisé au frais du propriétaire du terrain attenant.

3. COMITÉ VIE LOCALE

a. Adressage

Le Maire siégeant dans la précédente mandature s'est étonné par courrier de la non réalisation de l'adressage de la Commune, dossier qu'il considérait avoir fait aboutir au cours de son mandat. Le Maire actuel lui a répondu que malheureusement, malgré plusieurs relances, la société qu'il avait contacté n'avait pas achevé son travail. Par ailleurs, l'examen attentif du document a montré quelques difficultés, comme des points d'intersection multipliés et non homogènes ou un abus d'utilisation de l'appellation "impasse" dans la création de voies qui induit des difficultés pour l'intervention des services des pompiers. Devant ces défaillances, il a été décidé de faire appel à une autre société pour la somme de 5.681 €. L'ensemble de l'analyse sera repris, pour une réalisation dès cet automne.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à faire appel à une nouvelle société pour finaliser l'adressage du village.

4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT

a. Information sur le projet de jeu-monument

Un groupe de travail s'est réuni plusieurs fois. Une consultation par cartes postales a été lancée tout récemment. une quinzaine de retours ont déjà été récupérés. Plusieurs conseils ont été pris auprès d'architectes.

Une demande de subvention au programme Leader est en cours d'élaboration et doit être déposée avant le 31 août. Il s'agit d'engager une première phase de préfiguration du monument à partir d'un concours auprès des étudiants en architecture de la région sur la base d'un investissement de 60 k€ à réaliser dans l'année 2022.

Cette première étape pourrait servir d'amorce à la réalisation dans un second temps du monument définitif, financé notamment par un appel à des fonds privés par l'intermédiaire d'une fondation.

5. DIVERS

a. Colombarium

Le Maire informe que plusieurs demandes sont parvenues pour qu'un colombarium soit installé sur le cimetière. Une première observation de lieux a montré que celle-ci serait possible sur la partie haute.

Des devis vont être demandés avant toute décision. Cet investissement, s'il est décidé, concernera le prochain budget.

b. Chasse-neige

Le chasse-neige actuel est en mauvais état, faute d'un entretien soigneux et régulier. Un diagnostic précis a permis d'évaluer les travaux de réparation à 25 k€ environ.

Une alternative serait d'acheter un engin polyvalent, tracteur agricole, pouvant être utilisé pour divers travaux comme le débroussaillage, le transport etc.

Une étude doit être réalisée sur les options possibles et les subventions envisageables pour une décision dans la seconde quinzaine de septembre.

c. Travaux Enedis en prévision de la démolition de l'hôtel Beauséjour

Avant de démarrer les travaux de démolition de l'hôtel Beauséjour, la ligne électrique qu'il supporte doit être déplacée. Pour cela des conventions doivent être signées par les riverains concernés par ce déplacement pour autoriser le nouveau parcours de la ligne.

Il est nécessaire que les signatures ne tardent pas pour que le calendrier du chantier puisse être respecté sans surcoût.

d. Départ de Gladys Durieux

Gladys Durieux a informé le Conseil de sa démission. Elle a, en effet, trouvé un poste de management plus conforme à ses souhaits de carrière. Elle remercie le Conseil de son accueil et indique avoir beaucoup appris pendant les quelques mois où elle a occupé le poste de secrétaire à temps partiel.

Le Conseil l'a remerciée pour le travail accompli et lui a souhaité une pleine réussite pour la suite de sa carrière.

Clôture de la séance à 21h42